de pays (et, le cas échéant, des politiques sectorielles) n'a-t-elle été prévue, dans le Budget 2007, pour répondre aux éventuels engagements de l'État dans le volet territorial du Contrat de projets 2007-2013.

En matière de fonds européens, la diminution globale de FEDER pour la Bretagne s'accompagne d'un resserrement de ses axes d'intervention : suppression du volet territorial et création d'un axe visant à renforcer l'attractivité des villes bretonnes. Seul le FEADER pourra soutenir les projets de diversification rurale par son axe 3 et la méthodologie Leader, mais la dotation prévue par l'Etat est minimale, et ne répond pas à la demande plusieurs fois renouvelée par les collectivités au sein de la Conférence territoriale.

Rapportés à la population bretonne, les engagements de l'État en matière de contractualisation territoriale diminueraient de 21,4 € à 14,5 € par habitant, les montants des fonds européens de 20,4 € à 3 € par habitant, les dotations garanties par la Région augmentant de 56,5 € à 87,7 € par habitant

L'année 2007 sera, en ce qui concerne les contrats de pays, la première année pleine de fonctionnement. Aux projets programmés dans les « deuxièmes enveloppes » s'ajouteront les projets, présentés chemin faisant, relevant des « troisièmes enveloppes ».

En ce qui concerne l'aménagement de l'espace, la réalisation marquante de l'année 2006 a été la consultation de la Région, des Départements et des EPCI, lancée par l'État, dans le cadre de la procédure de création de l'Établissement public foncier. Cette consultation sur le projet de décret, a été menée sur la base du dossier de préfiguration établi par l'État. La Région a émis un avis favorable à la création de cet EPF en session le 15 juin 2006.

Sans être directement partie prenante de la procédure de création, la Région a suivi avec attention le déroulement de la consultation des collectivités locales, dans la mesure où l'enjeu de création de l'EPF est déterminant pour que l'attractivité du territoire breton ne mette pas en péril les équilibres sociaux, environnementaux et économiques de la Bretagne.

L'enquête ayant pris fin le 3 octobre 2006, il appartient désormais à l'Etat de poursuivre la procédure de création. Pour ma part, j'ai confirmé au Préfet de Région la lecture positive qu'ont présentée ses services, lors du comité de suivi regroupant les membres de la conférence territoriale du 17 novembre 2006. En effet, plus de 60 % des collectivités interrogées ont rendu un avis favorable ou réputé favorable.

J'ai demandé au Préfet de Région, en conséquence, de communiquer au Gouvernement ces résultats objectivement positifs de la consultation, en vue d'une transmission au Conseil d'État et que soit nommé un préfigurateur. Je suis surpris qu'à la date de rédaction du présent rapport, le Préfet de Région n'ait pas encore transmis le dossier au Gouvernement.

Les délibérations, positives ou négatives, se sont accompagnées souvent de commentaires, portant sur la gouvernance de l'établissement (notamment la représentation des communautés de communes), sur le périmètre de l'établissement, retranchant de la Bretagne deux communautés d'agglomération, sur le montage financier, la coopération avec les acteurs fonciers existants ou sur la solidarité territoriale.

Ces remarques sont souvent fondées ; la Région s'attachera à ce que l'établissement public foncier y apporte des réponses.

L'engagement de l'État en faveur de la création d'un tel outil est constant, tant au niveau régional (inscription dans le Plan d'Action Stratégique en Région – PASER) qu'au niveau national (en encourageant, par loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, la création de tels outils).

C'est ce même engagement qui a conduit le Ministre de la cohésion sociale à définir comme condition préalable à l'intervention de l'ANRU en Bretagne l'engagement dans la démarche EPF. Il l'a rappelé lors de sa venue à Rennes, le 9 juin 2006, pour la signature de la convention pour la rénovation urbaine en Bretagne.

Toutefois, la démarche de l'État et des collectivités de Bretagne n'est-elle pas renforcée par les engagements du Président de la République et du Gouvernement sur les problématiques du logement (droit opposable, acquisition du foncier du logement social par l'État...) ?

L'année 2007 devrait donc voir la préfiguration puis la création de l'établissement public foncier d'État en Bretagne. Il conviendra pour la Région, dans la phase de préfiguration, d'anticiper concrètement sur le terrain par d'éventuelles acquisitions la création de l'EPF et surtout de participer activement à l'élaboration, par le préfigurateur nommé par l'État, du projet de plan pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF.

Après la création, il s'agira pour la Région de participer financièrement à la dotation initiale de l'EPF, ainsi que de nommer et de mandater ses administrateurs.

+++

La répartition par orientation stratégique des propositions budgétaires est la suivante :

En Euros	AP	AE	CPI	CPF
Orientation stratégique 101		6.300.000	27.500.000	5.000.000
Orientation stratégique 102	1.000.000	3.420.000	1.000.000	700.000
Total mission	**1.000.000**	**9.720.000**	**28.500.000**	**5.700.000**

Programme n°101

>Agir pour un aménagement contractualisé des territoires

> Objectifs

L'exercice de la compétence d'aménagement du territoire de la Région, ainsi que la mise en œuvre du Contrat pour la Bretagne présenté aux assises régionales des territoires de novembre 2004, sont les axes majeurs du programme 101, outil financier de la politique territoriale régionale.

La diversité très forte et l'identité marquée de ses territoires sont des caractéristiques de la région. Cette diversité se double d'inégalités : inégalités de développement démographique et économique, inégalités de richesse. Le succès de la Bretagne dépend de la capacité des Bretons à reconnaître les complémentarités qui lient des territoires dont les dynamiques peuvent être divergentes, et à conserver une cohésion entre eux. C'est pourquoi, la politique territoriale a pour ambition de donner toutes leurs chances aux territoires de Bretagne.

Pour ce faire, la politique territoriale a pour objectif de favoriser le développement et la solidarité des territoires. Ainsi, la Région recherche à améliorer la vie des Bretons là où ils vivent et travaillent, ainsi qu'à garantir l'égalité des chances et des possibles pour le développement des territoires, en dépit de la disparité de leurs situations et de la diversité de leurs modèles de développement. La Région prend toute sa part dans cette nécessaire solidarité en aidant plus fortement le développement des territoires en difficulté.

La méthode retenue pour la négociation des contrats a été spécifique : elle était fondée sur la rencontre du projet régional et des projets portés par les collectivités locales, à travers les pays (espaces de projets et de cohérence). En s'appuyant sur une logique contractuelle qui permet, dans le dialogue, une rencontre entre volonté régionale et ambition locale, elle-même alimentée par les réflexions et propositions des Conseils de développement, la Région veut donner, tout au long de la vie des contrats de pays 2006-2012, une nouvelle impulsion à la démocratie locale et participative.

Outil essentiel dans la mise en œuvre du Contrat pour la Bretagne, la politique territoriale est étroitement liée à l'exercice des politiques sectorielles régionales et vise, notamment, à alimenter leur connaissance des territoires.

Le programme s'organise autour des objectifs suivants :

I. Parvenir à un aménagement équilibré et solidaire de la Bretagne

I.1 Favoriser l'articulation des vocations locales et des ambitions régionales

I.2 Soutenir les territoires connaissant des difficultés spécifiques

I.3 Permettre aux territoires de mobiliser des crédits européens

II. Accompagner la réflexion des territoires

II.1 Soutenir la démocratie participative et favoriser le dialogue

II.2 Accompagner l'élaboration de projets sur chaque pays

III. Œuvrer pour une meilleure connaissance des territoires

III.1 Informer les pays sur les actions et orientations régionales

III.2 Permettre à la Région de mieux connaître les territoires

rapprochement avec les contrats de pays régionaux a également été évoqué dans la logique de simplification des dispositifs. Ainsi, un éventuel futur Volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 trouvera ses contreparties régionales, en ce qui concerne le programme 101, dans les Contrats de pays 2006-2012.

I.2 - Soutenir les territoires connaissant des difficultés spécifiques

Le soutien aux opérations relevant du Fonds de restructuration des emprises de la Défense (FRED) du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006

Cette action, rattachée au Contrat de plan Etat-Région 2000-2006, concerne le volet « réhabilitation des emprises militaires libérées » avec l'examen d'opérations structurantes redonnant une nouvelle utilité économique, sociale et urbaine aux emprises militaires libérées à Brest, Lorient et Dinan. De nombreuses opérations ont fait l'objet d'affectation de crédits jusqu'en 2006. Plus aucune affectation n'est possible sur le FRED 2000-2006. En revanche, il convient à présent de procéder au paiement de ces opérations.

Les contreparties régionales rendues nécessaires par un éventuel abondement du FRED par l'État pour la période 2007-2013, dans ou hors le Contrat de projet Etat-Région, seront apportées par les contrats de pays 2006-2012 ou les politiques sectorielles.

Le soutien aux opérations relevant de la politique en faveur des îles

La politique en faveur des îles a pour objectif d'aider les maîtres d'ouvrage publics et privés à compenser les surcoûts liés à l'insularité qui affectent les projets d'investissement. Cette politique était menée dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 et correspondait, jusqu'à aujourd'hui, à un montant annuel de 1,7 M€. En 2006, une procédure de sélection des projets par priorité a été mise en place en lien avec l'Association des Îles du Ponant et nos autres partenaires (Département, État).

L'année 2006 a été mise à profit pour réfléchir à la mise en place d'un dispositif pluriannuel pour ce qui concerne l'aide aux îles, sur la base d'une critériologie qui reste à élaborer. La poursuite de ce dispositif est à envisager dans le cadre de l'actuelle négociation du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

Un soutien à l'association des îles du Ponant est également prévue dans le cadre de cette action.

I.3 – Permettre aux territoires de mobiliser des crédits européens

Le programme d'initiative communautaire LEADER + 2000-2006 incite et aide les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire et à expérimenter des politiques de développement local autour d'un thème fédérateur. Parmi les 140 programmes LEADER+ actuellement en cours au plan national, 14 émanent de territoires bretons réunis sous la forme de groupements d'action locale (GAL).

La contribution de la Région constitue la contrepartie nationale nécessaire à la mobilisation des crédits européens. Elle est déterminée au même titre que celles de l'État et des Départements dans le cadre d'une concertation au niveau des GAL.

Les caractéristiques financières correspondant au volet action spécifique LEADER + pour l'ensemble des 14 groupes d'action locale bretons se définissent en fonction de cinq thèmes fédérateurs. Chaque GAL a opté pour une de ces thématiques et présente des dossiers en ce sens. La Région réserve à chacun une enveloppe théorique représentant 20 % de la dotation FEOGA qui est affectée au GAL pour l'ensemble du programme.

Fin 2006, sur ces cinq thèmes et ces 14 GAL, 483 dossiers ont été soutenus par la Région pour 3 743 721€ (la dotation régionale s'élève à 4 838 523€).

LEADER + 2000-2006 se poursuivra en 2007. En parallèle, une nouvelle génération de LEADER débutera dans le courant de l'année. Dans le cadre de la négociation des programmes opérationnels 2007-2013, le programme LEADER est intégré au programme opérationnel du FEADER. Dans un souci de cohérence, la Région a milité pour un rapprochement des périmètres des pays et des GAL. Elle a également fait savoir qu'elle souhaite participer à la

rédaction du cahier des charges de l'appel à projets qui sera lancé. Dans ce contexte, si les modalités d'association de la Région au nouveau dispositif LEADER sont satisfaisantes, la Région continuera à apporter toute sa part dans la contrepartie nationale LEADER.

II. Accompagner la réflexion des territoires

II.1 – Soutenir la démocratie participative et favoriser le dialogue

Le soutien à la démocratie participative et aux capacités d'expertise des conseils de développement

Les Conseils de développement apportent une valeur ajoutée essentielle à la démarche de pays et à l'élaboration de projets de développement pour les territoires. La Région Bretagne attribue donc à chaque Conseil de développement, et hors dotation pays, un montant maximum de 20 000 € pour la période 2006-2009. Ce dispositif est expérimental et vise à subventionner les études ou actions de formation nécessaires pour une bonne réalisation de ces études en interne. Cette enveloppe n'est pas annualisée et peut donc être mobilisée, selon la libre appréciation du Conseil de développement, en une ou plusieurs fois.

II.2 – Accompagner l'élaboration de projets sur chaque pays

Le soutien à l'élaboration de projets de services à la population à l'échelle des pays volontaires

En 2005, comme annoncé dans le Contrat pour la Bretagne, la Région initiait l'installation d'un groupe de travail composé, notamment, du Conseil régional, du CESR, de l'État, des Départements et de cinq pays pilotes (Centre Ouest Bretagne, Fougères, Morlaix, Saint Brieuc et Pontivy) sur la question des services à la population. L'objectif était, dans un premier temps, à l'échelle de ces cinq pays pilotes, d'aboutir à un projet de services à la population sur chacun de ces territoires.

Devant le succès de cette démarche, la Région a souhaité la généraliser, en février 2006, en lançant un appel à volontariat aux 16 autres pays. Parmi eux, 8 ont exprimé formellement le souhait de se lancer dans la démarche (Auray, Brocéliande, Cornouaille, Dinan, Guingamp, Redon et Vilaine, Trégor-Goëlo et Vallons de Vilaine).

Afin d'accompagner cette démarche, la Région accorde une subvention forfaitaire de 25 000 €. Cette dotation forfaitaire vise à financer les postes de chargés de mission ou de stagiaires au sein de la structure pays qui auront pour mission d'élaborer le projet de services à la population du pays (inventaire de l'existant, diagnostic des besoins).

Le soutien méthodologique à l'élaboration de projets culturels de territoire dans neufs pays pilotes

Dans le cadre de sa politique culturelle adoptée en novembre 2005, la Région a souhaité accompagner, sur un plan méthodologique (et en partenariat avec l'Etat) neuf pays « pilotes » (Centre Bretagne, Centre Ouest Bretagne, Fougères, Guingamp, Morlaix, Pontivy, Redon et Vilaine, Trégor-Goëlo, Vannes) dans la définition d'un projet culturel de territoire (études, schémas, diagnostics) ou dans le soutien à des projets expérimentaux permettant de fédérer des initiatives et mettre en réseau les acteurs culturels des pays. Dans ce cadre, chaque pays concerné bénéficie d'une dotation régionale de 10 000€ (l'Etat soutenant cette action à parité).

III. Œuvrer pour une meilleure connaissance des territoires

III.1 – Informer les pays sur les actions et orientations régionales

L'animation du réseau des pays

La Région souhaite favoriser la mise en œuvre d'une expertise sur les territoires, expertise qui sera au service de ses ambitions identifiées dans les dix chantiers fédérateurs.

La Région souhaite, par exemple, favoriser la prise en compte des principes du développement durable dans les projets qui lui sont présentés (notamment dans les contrats de pays). C'est pourquoi, elle envisage de favoriser la formation des acteurs locaux (élus et/ou techniciens) sur les questions de qualité environnementale (ou autres thèmes) en leur proposant si possible dès 2007, des réunions/sessions de formation sur les thèmes présentant un intérêt régional.

L'organisation de rencontres plus fréquentes avec les pays est également souhaitée afin de mettre en place un véritable réseau de pays et de permettre une plus grande mutualisation des connaissances et expériences. Ces actions ne se traduiront pas par des engagements budgétaires. Un développement de l'Extranet des pays et de son utilisation contribuera notamment à cet objectf.

La diffusion de supports de communication destinés à accroître la visibilité de la politique territoriale régionale

L'évaluation du PRAT réalisée en 2005-2006 a, notamment, mis en exergue la difficulté pour la Région de faire connaître clairement, sur chaque territoire, ses orientations alors que l'origine régionale des subventions versées in fine au maître d'ouvrage n'est pas toujours identifiée – parfois mélangée avec l'État ou l'Europe, parfois également considérée comme une aide versée par l'instance du pays.

Afin de faire évoluer cette situation, la Région souhaite pouvoir communiquer sur ses actions en faveur des pays bretons.

Dans l'objectif de renforcer la visibilité de son intervention sur les territoires, la Région procédera à l'envoi systématique auprès de tous les maîtres d'ouvrage d'un panneau indiquant que l'objet sur lequel il est apposé a fait l'objet d'un financement régional (avec logo). Le solde de la subvention d'un projet dans le cadre du contrat de pays ne pourra être versé qu'après installation d'un tel panneau sur l'objet de la subvention (lorsqu'il s'agit d'un équipement) et transmission d'une photo en attestant à la Région. Il convient donc, en 2007, de faire l'acquisition de ces panneaux.

III.2 – Permettre à la Région de mieux connaître les territoires

La Région entend s'intégrer dans un réseau d'acteurs de la **veille territoriale**. A cet effet, elle participe notamment au financement d'organismes régionaux ou nationaux concourrant à cet objectif. En contrepartie de ce financement, la Région attend des données chiffrées sur les territoires (de Bretagne et à l'échelle nationale). Elle est destinataire de publications, peut solliciter des formations (gratuites ou à tarif préférentiel...)... En 2007, une prise en compte accrue des besoins de la Région dans l'élaboration des programmes d'actions de ces structures sera attendue. Une analyse approfondie de l'opportunité du financement régional de ces structures sera également menée.

> Eléments d'analyse du programme

Avertissement :

Les éléments d'analyse du programme ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Région. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique régionale. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même c'est-à-dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances, applicable à l'Etat depuis seulement 2006) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de subir des modifications.

Indicateur 1 : Variation des disparités de développement entre les pays

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer l'évolution des disparités de développement entre les pays de Bretagne entre 2005 (année de référence pour les données ayant servi à la péréquation des dotations des contrats de pays 2006-2012) et 2008/2009, moment de la révision des contrats et de l'actualisation des données chiffrées.

Cet indicateur déterminera une **réduction** ou une **augmentation** des disparités de développement entre les pays. Lors de la mise en œuvre de cet indicateur, l'indice de développement global des pays sera également apprécié.

	2005-2008
Disparité de développement	*Ex : réduction ou augmentation*
Indice de développement global	*Ex : réduction ou augmentation*

Les méthodes de calcul attachées à la production des indicateurs sont décrites en **annexes techniques.**

Indicateur 2 : Variation des disparités de richesse entre les pays

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer l'évolution des disparités de richesse entre les pays de Bretagne entre 2005 (année de référence pour les données ayant servi à la péréquation des dotations des contrats de pays 2006-2012) et 2008/2009, moment de la révision des contrats et de l'actualisation des données chiffrées.

Cet indicateur déterminera une **réduction** ou une **augmentation** des disparités de richesse entre les pays. Lors de la mise en œuvre de cet indicateur, l'indice de richesse global des pays sera également apprécié.

	2005-2008
Disparité de richesse	*Ex : réduction ou augmentation*
Indice de richesse	*Ex : réduction ou augmentation*

Les méthodes de calcul attachées à la production des indicateurs sont décrites en **annexes techniques.**

En conclusion, je vous propose sur le programme 101 « Agir pour un aménagement contractualisé des territoires » :

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 300 000 € au titre de l'exercice 2007 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 27 500 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 5 000 000 € ;

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure conformément au cadre comptable en annexes 1 et 2.

> d'adopter les modalités d'intervention présentées pour chacune des actions ;

> de donner délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour :

- décider du choix des opérations à financer ;
- affecter l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement ouvertes au budget.

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Programme 101 – Annexe 1 : thématiques et « grands chantiers fédérateurs des projets retenus dans les contrats de pays 2006-2012

chantier	Nombre de projets	% /total	Coût total projets	%/ total	Subventions sollicitées	%/total
formation	22	3,5%	26 238 475 €	2,4%	5 636 694 €	3,4%
économie	137	21,9%	230 065 997 €	21,5%	31 630 841 €	19,2%
agriculture	20	3,2%	21 115 600 €	2,0%	1 440 360 €	0,9%
environnement	41	6,5%	34 201 811 €	3,2%	7 353 423 €	4,5%
accessibilité	22	3,5%	108 525 969 €	10,1%	14 547 119 €	8,8%
maritime	39	6,2%	127 801 783 €	11,9%	20 563 988 €	12,5%
solidarité	116	18,5%	94 135 322 €	8,8%	17 012 655 €	10,3%
culture	85	13,6%	167 925 390 €	15,7%	24 985 539 €	15,2%
langue	5	0,8%	1 659 866 €	0,2%	458 015 €	0,3%
tourisme sport	139	22,2%	260 028 627 €	24,3%	41 052 690 €	24,9%
total	626	100,0%	1 071 698 840 €	100,0%	164 681 323 €	100,0%

Le grand chantier n°10, « Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité », concerne donc plus d'un projet sur cinq et près de 25 % des subventions prévues dans les vingt-et-un contrats de pays.

Le grand chantier n°2, « Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social », qui concerne aussi plus d'un projet sur cinq, englobe un peu moins de 20 % des subventions prévues dans les contrats de pays.

Le grand chantier n°7, « Pour une Bretagne équitable et solidaire », concerne un peu moins de 20 % des projets, mais porte sur des projets moins coûteux (moins de 10 % des coûts d'opération), sollicitant donc moins de subventions (10% des subventions totales).

En termes de subventions sollicitées, c'est le chantier n°8, « Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible », qui arrive en troisième position, avec plus de 15 %.

Les contrats de pays donnent ainsi à lire la préparation des acteurs du territoire à accompagner le « grand retournement » de l'attractivité bretonne. Qu'il s'agisse des infrastructures touristiques (chantier 10), des équipements sportifs et culturels (chantiers 8 et 10), des services à la personne (chantier 7) et bien évidemment des aménagements économiques (chantier 2), le milliard d'euros des investissements appuyés par les contrats de pays s'inscrit dans la dynamique de l'attractivité démographique et économique de la Bretagne.

Programme 101 – Annexe 2 : opérations soutenues dans le cadre de la Compensation FEDER

Pays	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Dépense subventionnable	Subvention régionale
CENTRE BRETAGNE	CIDERAL	Aménagement des Parpareux Est (2ème tranche) et Ouest (1ère tranche) - ZI de Loudéac	1 175 760,00 €	235 152,00 €
CENTRE BRETAGNE	CTE DE CNES HARDOUINAIS MENE	Aménagement de la ZI de La Gautraie à Trémorel	565 799,00 €	73 373,00 €
CENTRE BRETAGNE	CTE DE CNES HARDOUINAIS MENE	Aménagement de la ZA du Penhouet Riant à Merdrignac	353 100,00 €	40 308,00 €
CENTRE BRETAGNE	CTE CNES DU MENE	Extension de la maison du développement du Mené (partie relative aux services à la population)	38 185,00 €	5 727,00 €
CENTRE BRETAGNE	CTE CNES DU MENE	Construction d'une école de musique intercommunale sur la commune de Collinée	165 358,00 €	24 803,00 €
CENTRE BRETAGNE	CTE CNES DU MENE	Création d'un espace enfance sur la commune de Collinée	136 789,00 €	27 358,00 €
CENTRE BRETAGNE	CTE CNES DU PAYS D'UZEL	Rénovation et extension de bâtiments pour l'atelier musée du tissage d'Uzel et de sa boutique	1 494 067,00 €	187 288,00 €
CENTRE BRETAGNE	CIDERAL	Aménagement de deux plates formes - zone industrielle sud de Loudéac	1 232 685,00 €	132 839,00 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	CTE CNES KREIZ BREIZ	Réalisation d'une maison de la culture et du tourisme à Rostrenen	774 300,00 €	232 290,00 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	ROSTRENEN	Construction d'un centre de loisirs sans hébergement à Rostrenen	378 937,00 €	151 575,00 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	CTE CNES DE YEUN-ELEZ	Aménagement et mise en valeur touristique des abords du lac Saint Michel	688 799,00 €	88 864,00 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	CTE CNES CALLAC ARGOAT	Travaux de requalification et d'extension du parc d'activités de Kerguiniou : tranche 1 extension et requalification	1 069 218,00 €	179 539,00 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	CTE CNES PAYS DE CHATEAUNEUF	Requalification et extension de la zone artisanale de Haute Cornouaille à Châteauneuf du Faou	505 780,00 €	124 370,00 €

Pays	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Dépense subventionnable	Subvention régionale
CENTRE OUEST BRETAGNE	CTE CNES DU PAYS DU ROI MORVAN	Requalification et extension de la ZA de Guerneac'h à Gourin	1 084 000,00 €	180 400,00 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	DEPARTEMENT DU FINISTERE	Projet de développement du domaine de Trévarez (2ème tranche)	2 092 361,00 €	300 000,00 €
CENTRE OUEST BRETAGNE	CARHAIX PLOUGUER	Réalisation d'un espace économique et toursitique à Carhaix Plouguer sur le site de Kérampuilh	1 846 200,00 €	599 843,00 €
CORNOUAILLE	CHATEAULIN	Construction d'une station d'épuration à Châteaulin	6 000 000,00 €	505 307,00 €
CORNOUAILLE	CONCARNEAU	Aménagement de la place Duquesne à Concarneau	2 186 742,00 €	502 950,00 €
CORNOUAILLE	PONT AVEN	Démolition et aménagement des friches industrielles du site du Pontig Malo à Pont-Aven (y compris l'acquisition d'une parcelle)	521 132,00 €	150 000,00 €
CORNOUAILLE	GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un système productif localisé du nautisme sur la Cornouaille	77 275,00 €	11 800,00 €
CORNOUAILLE	PONT L'ABBE	Réhabilitation d'un immeuble destiné à l'Office du Tourisme intercommunal à Pont l'Abbé	634 617,00 €	99 155,00 €
CORNOUAILLE	CTE CNES CAP SIZUN	Création d'une piscine dans le Cap Sizun	3 798 000,00 €	759 600,00 €
CORNOUAILLE	CTE CNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	Création de la zone d'activités de Kérandoaré à Plogastel Saint Germain	545 327,00 €	90 333,00 €
CORNOUAILLE	CTE CNES PAYS QUIMEPERLE	Extension et réaménagement de la zone d'activités communautaire de la Villeneuve Braouic	580 000,00 €	86 796,00 €
CORNOUAILLE	CTE CNES DU PAYS DE DOUARNENEZ	Création d'un atelier relais sur le nouveau parc d'activités économiques de Lannugat à Douarnenez	315 000,00 €	68 876,00 €
CORNOUAILLE	CTE CNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	Création d'un pôle communautaire de Penhors à Pouldreuzic	647 070,00 €	130 000,00 €
CORNOUAILLE	CTE CNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	Installation de compostage des boues de station d'épuration et d'une usine d'eau potable	4 620 400,00 €	180 000,00 €
CORNOUAILLE	QUIMPER CTE	Mise en place d'un réseau de lecture publique sur Quimper Communauté - création de la médiathèque des Ursulines	13 235 380,00 €	500 000,00 €

Pays	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Dépense subventionnable	Subvention régionale
FOUGERES	FOUGERES	Création d'un mur d'enceinte du jardin public à Fougères	652 000,00 €	150 000,00 €
FOUGERES	ST GERMAIN EN COGLES	Création d'une bibliothèque à Saint Germain en Coglès	143 661,00 €	37 216,00 €
FOUGERES	Association d'Education Populaire	Création d'un nouveau complexe cinématographique à Fougères	3 396 128,00 €	900 000,00 €
FOUGERES	CTE CNES DU COGLAIS	Réalisation d'un centre culturel sur la commune de Montours	1 280 016,00 €	113 000,00 €
LORIENT	LARMOR PLAGE	Aménagement de la rue des 4 frères Le Roy-Quéret à Larmor-Plage	750 000,00 €	375 000,00 €
LORIENT	LANESTER	Etude préalable à la création d'un centre culturel dédié à la construction navale	26 000,00 €	10 400,00 €
LORIENT	CLEGUER	Aménagement de la rue de la Chapelle à Cléguer	132 375,00 €	33 093,00 €
LORIENT	CLEGUER	Aménagement de la rue du stade à Cléguer	169 964,00 €	44 346,00 €
LORIENT	GUIDEL	Aménagement du mail Léna à Guidel	387 050,00 €	193 525,00 €
LORIENT	LANESTER	Construction d'une maison de l'enfance à Lanester	1 962 000,00 €	450 000,00 €
LORIENT	LANGUIDIC	Réalisation d'un centre culturel à Languidic	2 906 000,00 €	273 500,00 €
LORIENT	QUEVEN	Aménagement de la rue Jean Jaurès à Queven	1 561 853,00 €	313 542,00 €
LORIENT	QUEVEN	Aménagement de la RD06 en entrée de ville à Quéven-Lorient	1 083 929,00 €	200 287,00 €
LORIENT	BRANDERION	Aménagement du Quartier des Blés d'Or à Branderion	462 377,72 €	231 352,00 €
LORIENT	LOCMIQUELIC	Aménagement de l'anse de Normandèze à Locmiquélic	278 144,00 €	139 072,00 €
LORIENT	PORT-LOUIS	Aménagement de l'avenue de Kerbel à Port-Louis	941 300,00 €	299 650,00 €
LORIENT	BUBRY	Aménagement urbain de la commune de Bubry-1ère tranche	414 193,30 €	50 170,00 €
LORIENT	KERVIGNAC	Construction d'une médiathèque à Kervignac	1 073 419,00 €	114 754,00 €
LORIENT	BRETAGNE SUD HABITAT	Opération de déconstruction d'un bâtiment de 40 logements dans le	143 090,00 €	37 428,00 €

Pays	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Dépense subventionnable	Subvention régionale
		quartier du Penher à Lanester		
LORIENT	PONT SCORFF	Aménagement du centre bourg - carrefour central de Pont Scorff	650 000,00 €	290 000,00 €
LORIENT	LANESTER	Rénovation urbaine dans les quartiers sud Le Penher à Lanester	1 197 300,00 €	210 633,00 €
LORIENT	AUDELOR	Acquisition d'un traitement des données du recensement général de la population de 1999 sur le Pays de Lorient	22 365,00 €	11 182,00 €
LORIENT	AUDELOR	Etude relative à l'observatoire territorial du Pays de Lorient	155 748,00 €	77 874,00 €
LORIENT	AUDELOR	Réalisation d'une étude logistique au Pays de Lorient : identification des sites et schémas d'aménagement	11 604,00 €	5 802,00 €
LORIENT	PLOUHINEC	Construction d'un relais assistantes maternelles sur Plouhinec	208 959,00 €	85 000,00 €
LORIENT	BUBRY	Projet global d'aménagement urbain de la commune de Bubry (2ème tranche)	187 411,00 €	7 200,00 €
MORLAIX	CCI DE MORLAIX	Travaux et moyens nécessaires à l'accueil du public au château du Taureau à Morlaix	403 000,00 €	80 600,00 €
MORLAIX	CCI DE MORLAIX	Création d'une aire de points fixes à l'aéroport de Morlaix	535 000,00 €	133 750,00 €
MORLAIX	ST POL DE LEON	Aménagement du centre ville de St Pol de Léon	6 271 566,00 €	700 000,00 €
MORLAIX	CTE D'AGGLOMERATION PAYS MORLAIX	Requalification et extension de la zone d'activités communautaire de Kériven à St Martin des Champs	1 168 000,00 €	256 960,00 €
MORLAIX	DEPARTEMENT DU FINISTERE	Création d'un laboratoire "pathogènes de quarantaine" sur le site de Bretagne Biotechnologie Végétale (BBV) à Saint Pol de Léon	649 600,00 €	162 040,00 €
MORLAIX	PLOUIGNEAU	Extension de l'écomusée de la métairie à Plouigneau	217 270,00 €	32 590,00 €
MORLAIX	PLOUEGAT-GUERRAND	Création d'un ensemble socio-culturel à Plouegat-Guérrand	831 200,00 €	170 175,00 €
MORLAIX	CTE CNES DE LA BAIE DU KERNIC	Création d'une zone artisanale sur la commune de Lanhouarneau	430 671,00 €	129 201,00 €
MORLAIX	CTE CNES DU PAYS LEONARD	Création d'un rando gîte à Plougoulm	536 000,00 €	165 000,00 €

Pays	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Dépense subventionnable	Subvention régionale
PLOERMEL	MENEAC	Réhabilitation du presbytère en médiathèque à Ménéac	282 624,00 €	35 328,00 €
PLOERMEL	NEANT SUR YVEL	Création et aménagement d'un centre d'animations culturelles à Néant sur Yvel	699 440,00 €	38 481,00 €
PLOERMEL	LA GREE ST LAURENT	Construction d'une salle à vocation culturelle à La Grée Saint Laurent	257 084,00 €	17 430,00 €
PLOERMEL	LANOUEE	Construction d'une salle multifonctions à Lanouée	871 508,00 €	68 059,00 €
PLOERMEL	SAINT LERY	Réhabilitation d'un bâtiment en salle polyvalente à Saint-Léry	192 089,00 €	24 010,00 €
PLOERMEL	CTE DE CNES PLOERMEL	Construction d'un centre national des arts martiaux et de rééducation par le sport	3 781 800,00 €	184 540,00 €
PLOERMEL	SERENT	Réhabilitation d'un îlot urbain pour la création d'un pôle d'activités culturelles à Sérent	406 487,00 €	81 300,00 €
PLOERMEL	LIZIO	Création d'un commerce boucherie-charcuterie-traiteur à Lizio	131 020,00 €	26 204,00 €
PLOERMEL	CTE CNES DU PAYS DE JOSSELIN	Acquisition d'un local industriel et aménagement en bâtiment relais sur la zone intercommunale d'activités de la Rochette à Josselin	137 600,00 €	17 200,00 €
PLOERMEL	GUILLIERS	Construction d'une bibliothèque-médiathèque à Guilliers	235 630,00 €	0,00 €
PLOERMEL	MALESTROIT	Réalisation d'un conservatoire de la mode et des costumes à Malestroit	1 974 000,00 €	344 800,00 €
PONTIVY	LVT SILFIAC	Création d'un village vacances à Silfiac (1ère tranche)	2 242 678,00 €	442 956,00 €
REDON & VILAINE	GRAND-FOUGERAY	Réhabilitation de l'hôtel-restaurant de France sur la commune de Le Grand Fougeray	908 865,00 €	132 269,00 €
REDON & VILAINE	CTE CNES CANTON DE PIPRIAC	Création d'une maison des mégalithes (y compris l'acquisition foncière)	1 121 600,00 €	165 000,00 €
SAINT-MALO	SAINT BROLADRE	Restructuration du centre bourg	432 820,00 €	43 000,00 €
SAINT-MALO	SIVU PLOUBALAY	Construction d'une structure multi-accueil	589 791,00 €	75 000,00 €

Pays	Maître d'ouvrage	Libellé du projet	Dépense subventionnable	Subvention régionale
VANNES	SM DU PAT DE LA BAIE DE RHUYS VILAINE	Installation de quatre relais informations services interactifs sur la Cté de Cnes du Pays de la Roche Bernard	81 820,00 €	24 546,00 €
TOTAL				**13 873 011,00 €**

Programme 101 - Annexe 3 : annexe technique relative à l'évaluation du programme

Indicateur 1 : Variation des disparités de développement entre les pays

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer l'évolution des disparités de développement entre les pays de Bretagne entre 2005 (année de référence pour les données ayant servi à la péréquation des dotations des contrats de pays 2006-2012) et 2008/2009, moment de la révision des contrats et de l'actualisation des données chiffrées.

Cet indicateur déterminera une **réduction** ou une **augmentation** des disparités de développement entre les pays. Lors de la mise en œuvre de cet indicateur, l'indice de développement global des pays sera également apprécié.

Il est calculé à partir de **l'écart type et de la médiane de l'indice « dynamique »** utilisé pour calculer la dynamique du pays. Cet indice a servi de base à la péréquation de la dotation régionale.

Comme adopté dans le rapport de décembre 2005 sur la nouvelle politique territoriale, la dynamique du pays est étudiée à partir de son évolution démographique et de l'évolution de l'emploi salarié. Ces critères marquent la dynamique globale des pays et peuvent illustrer la spirale du déclin (perte de population et donc d'emplois et donc impossibilité de retrouver de la population) ou du progrès (gain de population et donc création d'emplois – services à la personne et BTP – et donc attrait de nouvelles populations). Les données actuelles ont été calculées sur la base de l'évolution entre 1999 et 2002 (dernières données disponibles).

L'écart type indique comment, en moyenne, les valeurs de la variable sont groupées autour de la valeur centrale. Un faible écart type signifie que les valeurs sont peu dispersées autour de la moyenne, et inversement. Cela signifie que plus l'écart type va se réduire dans le temps, et plus les disparités entre les pays se seront également réduites, et inversement.

Toutefois, l'objectif n'est pas que les disparités se réduisent par un « nivellement par le bas », c'est-à-dire que les pays qui connaissaient les tendances les plus favorables au moment du calcul de la valeur de référence aient vu leur situation se dégrader et se rapprocher de celle des pays qui étaient les plus fragiles. C'est pourquoi, la médiane de l'indice dynamique doit également être analysée.

L'indice de développement médian désigne ainsi le palier divisant les pays en deux parties égales: 50% des pays connaît un indice de développement plus favorable et l'autre moitié des pays, un indice de développement moins favorable. Si la médiane décroît entre deux péridoes de réference, cela signifiera que la situation générale s'est dégradée.

Les objectifs de la politique régionale seront donc de parvenir à une réduction de l'écart type et une élévation de la médiane.

	2005 constat	2008 constat	Variation
Ecart type de l'indice dynamique des pays	0,011182		
Médiane de l'indice dynamique des pays	2,49		

Indicateur 2 : Variation des disparités de richesse entre les pays

Commentaire : cet indicateur vise à mesurer l'évolution des disparités de richesse entre les pays de Bretagne entre 2005 (année de référence pour les données ayant servi à la péréquation des dotations des contrats de pays 2006-2012) et 2008/2009, moment de la révision des contrats et de l'actualisation des données chiffrées.

Cet indicateur déterminera une **réduction** ou une **augmentation** des disparités de richesse entre les pays. Lors de la mise en œuvre de cet indicateur, l'indice de richesse global des pays sera également apprécié.

Il est calculé à partir de **l'écart type et de la médiane de l'indice « richesse »** utilisé pour calculer la richesse du pays. Cet indice a servi de base à la péréquation de la dotation régionale.

Comme adopté dans le rapport de décembre 2005 sur la nouvelle politique territoriale, la richesse du pays est étudiée à partir du revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) rapporté au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CPMF).

Le revenu fiscal par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. La médiane du revenu fiscal par unité de consommation partage l'ensemble des personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par unité de consommation supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par unité de consommation au sein d'une zone. Ces données sont fournies par l'INSEE. Les valeurs de réfence sont calculées à partir de l'année 2003.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) est un indicateur général de pression fiscale qui rapporte le produit d'impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) réellement perçu par les collectivités du pays à leur potentiel fiscal, c'est à dire ce qu'elles auraient perçu si elles avaient appliqué à leurs propres bases d'imposition les taux moyens d'imposition observés au niveau national. Ce critère illustre dans quelle mesure les communes et EPCI du pays sollicitent leurs contribuables avant de faire appel aux subventions (et donc à la fiscalité régionale) et à la solidarité régionales. Il est établi sur la base des fichiers nationaux DGF et REI. Les valeurs de référence sont calculées à partir de l'année 2004.

Les objectifs de la politique régionale seront donc de parvenir à une réduction de l'écart type (réduction des disparités de richesse entre les pays) et une élévation de la médiane (accroissement de la richesse pour tous).

	2005 constat	2008 constat	Variation
Ecart type de l'indice richesse des pays	1 634		
Médiane de l'indice richesse des pays	15 280		

Programme n°102

>Construire une politique foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales

> Objectifs

L'importante dynamique démographique que connaît la Bretagne rend aujourd'hui plus aigüe la problématique foncière. L'ensemble des territoires, qu'il soient urbains, littoraux, périurbains ou ruraux sont concernés par une pression foncière croissante dont les conséquences (renchérissement des prix, dégradation des espaces, fragilisation économique et sociale des ménages modestes) menacent la cohésion sociale et territoriale de la région.

Les collectivités sont confrontés à d'importantes difficultés pour mettre en œuvre leurs politiques foncières : manque de disponibilité des terrains, de capacité financière au moment opportun, d'ingénierie suffisante...Cette situation fragilise de nombreux projets, dans le domaine de l'habitat, mais aussi du développement économique (accueil d'entreprises, restructuration de friches) ou de la protection de l'environnement (protection des ressources et des paysages).

Ce programme vise à donner les moyens aux territoires pour contrer le risque de rupture ségrégative de la cohésion territoriale bretonne engendré par la problématique foncière et, plus largement, spatiale. En amont des politiques foncières, il s'agit d'une part d'encourager les démarches de planification spatiale et les initiatives en faveur d'un aménagement de l'espace réfléchi et de qualité. Il s'agit d'autre part d'aider les collectivités à mettre en œuvre leurs politiques foncières en créant un établissement public foncier, outil ayant vocation à assurer les prestations nécessaires à l'acquisition et au portage foncier.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

I. Encourager les démarches de planification territoriale et la qualité des projets d'aménagements des collectivités

I.1 Encourager les démarches de SCOT

I.2 Encourager la qualité économique, sociale et environnementale des zones d'activités

II. Aider les collectivités à développer et à mettre en œuvre des actions foncières en cohérence avec les grandes orientations régionales

II.1 Créer un établissement public foncier d'échelle régionale

II.2 Participer à l'efficacité de l'action de l'EPF

> Actions par objectif

I. Encourager les démarches de planification territoriale et la qualité des projets d'aménagements des collectivités

I.1 - Encourager les démarches de SCOT

Une démarche de coordination et d'accompagnement des Schémas de cohérence territoriale a été engagée, en 2006, par la réalisation d'une étude permettant de définir les conditions d'un tel positionnement. Il s'agit de se doter d'une meilleure compréhension des évolutions constatées sur les territoires bretons et d'encourager les démarches en cours dans une logique d'échanges et de collaboration entre les SCOT. Après cette première étape , des actions de coordination seront conduites dès cette année (notamment par des rencontres interscot ou thématiques).

I.2 - Encourager la qualité économique, sociale et environnementale des zones d'activités

Le dispositif « Bretagne Qualiparc », crée en 1999 et visant à améliorer la qualité des zones d'activités, est, depuis 2006, piloté par la Région, en partenariat avec les 4 Conseils généraux et la CRCI de Bretagne. Ce dispositif concerne tous les projets d'aménagement de parcs d'activités et vise à améliorer l'attractivité du territoire breton et la préservation de la qualité des paysages et de l'environnement. L'animation de ce dispositif proposée aux maitres d'ouvrages et aux partenaires comportera plusieurs volets : accompagnement méthodologique des maitres d'ouvrage engagé dans la démarche Bretagne Qualiparc, organisation des comités de pilotage et comités techniques, harmonisation des outils méthodologiques (référentiel, grille d'analyse ...), actions de formation et sensibilisation notamment auprès des maitres d'ouvrage et des prestataires d'études, réponse aux demandes nationales et participation mensuelle au groupe de travail du réseau national PALME (Association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités).

II. Aider les collectivités à développer et à mettre en œuvre des actions foncières en cohérence avec les grandes orientations régionales

II.1 - Créer un établissement public foncier d'échelle régionale

L'année 2006 a été marquée par la consultation de la Région, des Départements et des EPCI, lancée par l'Etat, dans le cadre de la procédure de création d'un établissement public foncier (EPF) d'échelle régionale. Cette consultation, portant sur le projet de décret de création de l'EPF, a fait l'objet d'une large mobilisation : plus de 70% des collectivités consultées se sont en effet prononcées et un grand nombre d'entres elles, quelque soit l'avis formulé, reconnaît l'enjeu de la question foncière :

- La Région a émis un avis favorable sur le projet de décret,
- les quatre Départaments se sont prononcés favorablement sur le principe de création d'un EPF et trois d'entre eux ont se sont en outre déclarés favorables au projet de décret.
- Plus de 60% des 119 EPCI consultés, représentant environ 70% de la population bretonne, ont émis un avis favorable ou réputé favorable sur le projet de décret.

Ainsi, avec près des 2/3 d'avis favorables ou réputés favorables au projet de décret parmi les collectivités interrogées, on est en droit de considérer que la consultation est nettement favorable à la création de l'EPF, et cela, à tous les niveaux de collectivités (Région, Départements, EPCI).

Au-delà de ce constat, un certain nombre d'enseignements ressortent de la consultation. En effet, les délibérations, qu'elles soient favorables ou défavorables, ont été assorties de nombreux commentaires, réserves ou souhaits concernant la gouvernance, le périmètre, le montage financier, la complémentarité avec les acteurs existants ou encore la solidarité territoriale. Ces observations devront être prises en compte dans la vie du futur établisement.

La création de l'EPF, qui doit intervenir par décret en Conseil d'Etat, est attendue pour 2007. L'Etat souhaite en effet agir face à la crise foncière qui frappe aujourd'hui les collectivités. C'est en ce sens qu'il a inscrit, dès 2004, le projet d'établissement public foncier dans son Plan d'Action Stratégique en Région (PASER) puis, qu'il a encouragé, par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, la création de tels outils. Le Ministre de la Cohésion sociale a rappelé cet engagement, lors de sa venue à Rennes, le 9 juin 2006, pour la signature de la convention pour la rénovation urbaine en Bretagne. Alors que l'intervention en faveur de la construction de

logements, en particuliers sociaux, apparaît plus que jamais comme prioritaire pour l'Etat, il convient de rappeler que la création d'un EPF en Bretagne, s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

Dans la perspective de cette création, il s'agit alors de mettre en œuvre les actions nécessaires pour favoriser une mise en œuvre opérationnelle rapide de l'EPF.

C'est ainsi que le comité de suivi du projet, se réunissant depuis 2005, pourra, en 2007, être mobilisé sur les propositions relatives au premier programme pluriannuel d'intervention de l'établissement.

En outre, afin d'ores et déjà d'expérimenter et de préciser les modalités de fonctionnement de l'EPF, une mise en pratique anticipée pourra être envisagée en intervenant auprès d'une ou deux collectivités bretonnes pour le portage foncier de biens immobiliers particuliers. Par ailleurs, des modalités particulières de fonctionnement sont en cours d'élaboration avec des partenaires motivés dans la démarche. Des réflexions sont ainsi engagées avec Rennes Métropole et la SAFER Bretagne.

II.2 - Participer à l'efficacité de l'action de l'EPF

Après la création de l'EPF , le rôle de la Région consistera à participer de façon active à l'action de l'EPF.

Cela se concrétisera d'une part par un soutien financier au démarrage de l'établissement. En effet les dotations des collectivités permettront d'amorcer l'activité de l'EPF. Une dotation totale de 6,2 M€ a été proposée dans le rapport de préfiguration présenté par l'Etat. La Région, les Conseils généraux et les Agglomérations se répartiront le solde de cette dotation après déduction de la participation de l'Etat. Son versement est prévu sur quatre ans.

D'autre part, douze des trente-six sièges du Conseil d'administration de l'EPF seront réservés aux élus régionaux. Ils devront, pour assurer la cohérence avec les orientations des politiques régionales et le respect de principes fondamentaux tels que l'équité territoriale de l'action de l'EPF, disposer d'outils d'aide à la décision. Un travail d'expertise devra alors être mené par les services. Il pourra être alimenté par des études spécifiques.

En conclusion, je vous propose sur le programme 102 « Construire une politique foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales » :

> d'ouvrir une autorisation de programme de 1 000 000 € au titre de l'exercice 2007 ;

> d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 420 000 € au titre de l'exercice 2007 ;

> d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 1 000 000 € ;

> d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 700 000 € ;

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure conformément au cadre comptable en annexes 1 et 2.

> d'adopter les modalités d'intervention présentées pour chacune des actions et/ou figurant en annexe ;

> de donner délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour :

- décider des opérations à financer ;
- m'autoriser à signer des conventions de portage pour les opérations retenues ;
- affecter l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement ouvertes au budget ;

Le Président,

Jean-Yves LE DRIAN

Projet de Budget primitif pour 2007

Répartition des autorisations de programme et d'engagement

I - Pour un aménagement attractif et équilibré de la Bretagne

	AP	AE	Total
	905	935	
P00101 Agir pour un aménagement contractualisé des territoires		*6 300 000*	*6 300 000*
P00102 Construire une politique foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales	*1 000 000*	*3 420 000*	*4 420 000*
Total	*1 000 000*	*9 720 000*	*10 720 000*

	AP	*AE*	**Total**
Total	*1 000 000*	*9 720 000*	**10 720 000**

Projet de Budget primitif pour 2007

Répartition des crédits de paiement - Investissement et Fonctionnement

I - Pour un aménagement attractif et équilibré de la Bretagne

		Inv.	Fonct.	Total
		905	935	
P00101	*Agir pour un aménagement contractualisé des territoires*	*27 500 000*	*5 000 000*	*32 500 000*
P00102	*Construire une politique foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales*	*1 000 000*	*700 000*	*1 700 000*
Total		*28 500 000*	*5 700 000*	*34 200 000*

	Investissement	Fonctionnement	**Total**
Total	***28 500 000***	***5 700 000***	**34 200 000**